

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE

PROCÈS-VERBAL d’une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité d’East Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil mercredi, le 16 décembre 2020, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre le Maire suppléant, monsieur Benoit Lavoie, les conseillers suivants :

Nicole Bouchard	siège 1
Normand Roy	siège 2
Anick-Nadia Gauthier	siège 3
Linda McDuff	siège 4
Vacant	siège 5
Vacant	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du Maire suppléant.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-Ève Breton est aussi présente. Ainsi que monsieur François Lessard directeur général sortant.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Après avoir constaté le quorum, le Maire suppléant déclare la séance ouverte à 19 h.

2. AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil municipal ont été convoqués en assemblée extraordinaire par le maire suppléant Benoit Lavoie conformément aux dispositions de la loi.

3. ACCEPTATION DE L’ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire suppléant fait la lecture de l’ordre du jour ci-dessous reproduit.

Résolution 20-12-2023

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D’accepter l’ordre du jour de la présente séance qui est le suivant :

1. Ouverture de l’assemblée;
2. Avis de convocation;
3. Acceptation de l’ordre du jour;
4. Présentation du budget et période de questions;
5. Résolution : Prévisions budgétaires 2021;
6. Résolution : Programme de dépenses en immobilisations 2021-2022-2023;
6. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

4. **PRÉSENTATION DU BUDGET ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur François Lessard, directeur général sortant accompagne Madame Marie-Ève Breton nouvelle directrice générale pour présenter le budget 2021.

Aucunes questions.

5. **RÉSOLUTION : PRÉVISION BUDGÉTAIRES 2021**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE le budget doit prévoir des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution 20-12-224

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,
appuyé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour,

QUE le budget pour l'exercice financier 2021 de la municipalité d'East Hereford, prévoyant des dépenses au montant de 580 991 \$ et des revenus pour un montant équivalent soit et est adopté, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

6. **RESOLUTION : PROGRAMME DE DEPENSES EN IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023**

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisations doit être adopté pour les prochaines années;

Résolution 20-12-225

Il est proposé par le conseiller Normand Roy,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'accepter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-Ève Breton, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire suppléant déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 26.

Benoit Lavoie, maire suppléant

Marie-Ève Breton, directrice générale et
secrétaire-trésorière